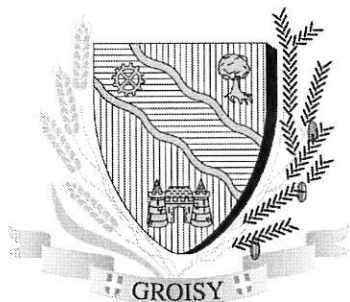




HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU

Conseillers en exercice : 20 - Présents : 17 - Votants : 17

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2016

Etaient présents : Mmes Isabelle BASTID - Karine COUTURE – Joëlle DURET – Chantal HENRY
Caroline LAMOUILLE - Elodie MARECHAL - Bernadette PERRISSIN-FABERT - Sylvie REMILLON
Sylvie ROUX

Mrs Henri CHAUMONTET – Jean-Pierre BOIS - Maurice DEMOLIS - Dominique GOLLIET
(arrivé à 20H15 pour le vote de la question n°2 - délibération n°2016-058) - Arnaud HEURTAULT
Dominique LOMBARD - Christophe SIBILLE – Philippe SIMONNET

Etait excusée : Mme Aude NYCOLLIN

Etaient absents : Mrs Antoine BORDILLON - Samuel PACCARD

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du compte-rendu de la séance publique du 19 septembre 2016**
 - 2) **Commande Publique – Réseau d'électrification HTA-BTA route de la Nérulaz : approbation du décompte définitif et du financement**
 - 3) **Personnel – Recrutement d'un agent contractuel : approbation**
 - 4) **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Remplacement d'un membre représentant le Conseil Municipal**
 - 5) **Intercommunalité – Présentation des rapports annuels 2015**
 - 5.1. **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière**
 - 5.2. **Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel**
 - 6) **Informations au Conseil Municipal :**
 - **Lancement de consultation : remplacement d'un véhicule communal**
 - **Délégation d'attribution au Maire - Déclarations d'intention d'aliéner**
 - 7) **Questions diverses**
-

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal de cette séance est adopté sans observation.

2) COMMANDE PUBLIQUE – RESEAU D'ELECTRIFICATION HTA-BTA ROUTE DE LA NERULAZ : APPROBATION DU DECOMPTE DEFINITIF ET DU FINANCEMENT (DEL n°2016-058)

Par délibération n°2015-023 du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de renforcement HTA/BTA route de la Nérulaz.

Le Maire expose à l'assemblée que les travaux sont réalisés et que le montant s'élève à la somme de 85 826,26 € HT, soit 102 991,51 € TTC.

Le financement de cet ouvrage est assuré comme suit :

- subvention (65% du montant HT)	:	55 787,07 €
- participation de la Commune	:	30 039,19 €
- récupération de TVA (par le syndicat)	:	17 165,25 €
Total		102 991,51 € TTC

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le décompte définitif des travaux sur réseau électrique, programme subventionné 2015 pour un montant de 102 991,51 € TTC,
- de s'engager à verser au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la Commune de 30 039,19 € sur ses fonds propres,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités.

3) PERSONNEL – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL : APPROBATION (DEL n°2016-059)

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. La mission principale de ce poste est l'accueil du public.

A cet effet, il conviendrait de recruter, un poste d'agent contractuel à temps complet du 1^{er} novembre 2016 au 31 juillet 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 - 1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- de créer, un poste d'agent contractuel, à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2016 pour une durée de neuf mois,
- de fixer la rémunération sur la base de traitement d'un adjoint administratif 2^{ème} classe, 1^{er} échelon,
- de prévoir les crédits budgétaires en décision modificative 2016.

4) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL (DEL n°2016-060)

Par délibération n°2014-033 du 7 avril 2014, le Conseil municipal a fixé à 5 le nombre de membres élus devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Par délibération n°2014-054 du 12 mai 2014, le Conseil municipal a ajouté un membre supplémentaire pour chaque collège.

Compte tenu de la démission de Stéphane DEVILLE-CAVELLIN, il convient d'élire un nouveau membre issu du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'élire en son sein Monsieur Christophe SIBILLE, Conseiller Municipal, en application des dispositions du décret n°95-562 du 6 mai 1995 fixant les modalités du Conseil d'Administration des CCAS.

5) INTERCOMMUNALITE – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2015

5.1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA FILLIERE

5.2. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICES DE SEYSSSEL

Pour répondre aux dispositions prévues par la législation en vigueur et notamment l'article L.2224-5 et L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels intercommunaux de l'exercice 2015 portant sur le prix et la qualité des services publics cités ci-dessus doivent être présentés au Conseil Municipal.

Ces documents ont été approuvés par le SIVU du Pays de Fillière et le SIESS en date du 20 septembre 2016 et 27 juin 2016 et présentés aux membres du Conseil Municipal.

Ces rapports sont consultables par le public en Mairie.

6) INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

- LANCEMENT DE CONSULTATION : REMPLACEMENT D'UN VEHICULE COMMUNAL

Le Conseil Municipal est informé qu'un marché pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire va être lancé en procédure adaptée. La consultation se déroulera du 24/10 au 10/11/2016.

La description est présentée en séance publique : remplacement du boxeur utilisé principalement par l'équipe en charge de l'entretien des bâtiments.

Les critères retenus sont les suivants : valeur technique : 30% (délai, accessoires, et garanties) prix 70 %.

- DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Conformément aux délégations d'attributions qui lui ont été données par délibération n° 2014-039 du Conseil Municipal du 7 avril 2014, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au sujet des déclarations d'intention d'aliéner visées ci-après :

DIA n° 16 A 0055 du 20 SEPTEMBRE 2016 : pas de préemption

La Commune de GROISY ne préempte pas sur la parcelle Section D, n° 950p, non bâtie, située lieu-dit « Le Plat », d'une superficie de 00ha 07a 54ca, classée au PLU en zone U.

DIA n° 16 A 0056 du 29 SEPTEMBRE 2016 : pas de préemption

La Commune de GROISY ne préempte pas sur la parcelle Section F, n° 3163, non bâtie, située 57 allée des Mouilles, d'une superficie de 00ha 00a 03ca, classée au PLU en zone U.

DIA n° 16 A 0057 du 29 SEPTEMBRE 2016 : pas de préemption

La Commune de GROISY ne préempte pas sur la parcelle Section F, n° 3165, non bâtie, située 55 allée des Mouilles, d'une superficie de 00ha 00a 03ca, classée au PLU en zone U

7) QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 21H00.

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

